

Pôle communication

Mardi 15 juin 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 juin, a adopté 3 délibérations du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 8 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour seize affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Nickel Mining Company (NMC) à céder des produits miniers de nickel au bénéfice final de la société Yangzhou Yichuan Nickel Industry Co. Ltd (YICHUAN), via la Société Posco International Corporation. La NMC est autorisée à céder 1 000 000 tonnes humides de minerais de nickel au bénéfice final de la société chinoise YICHUAN via la société Posco, jusqu'au 31 décembre 2021. Les teneurs sur le minerai sec cédé seront inférieures ou égales à 1,68 % en nickel en moyenne annuelle et inférieures ou égales à 1,90 % en nickel par cargaison.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gyès, Vaimu'a Muliava et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création du système d'information PASSESANTE-NC.

> *Voir le communiqué détaillé « Système PASSESANTE-NC ».*

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Laura Thoraval en qualité d'adjointe au chef du service de la sécurité, chef de la division transport aérien, de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie, par intérim.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des redevances du registre du commerce et des sociétés (RCS) afin de corriger certaines erreurs matérielles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a totalement exonéré de taxe générale sur la consommation (TGC) les importations et ventes de protections périodiques. Cette mesure vise à réduire la précarité menstruelle et à améliorer l'accès des femmes aux produits périodiques dans les ménages à faible revenu. Jusqu'alors, ces produits étaient soumis au taux réduit de TGC, soit 3%.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 3^e trimestre 2021 afin de réguler les tarifs applicables aux clients raccordés aux réseaux de distribution publique d'électricité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation des centrales photovoltaïques en lien avec l'appel à projets photovoltaïques sur Ouvéa.
> *Voir le communiqué détaillé « Autorisation d'exploitation photovoltaïque ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté d'application de la loi du pays n° 2021-5 du 4 juin 2021. Il permet l'exonération et la réduction de cotisations sociales pour l'exercice 2021, pour les secteurs durablement touchés par la crise covid-19, ainsi que l'exonération de cotisations sociales, de contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la prime exceptionnelle Covid-19.

> *Voir le communiqué détaillé « Exonération cotisations sociales ».*

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la carte des formations du second degré des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) et des établissements privés de la Nouvelle-Calédonie, pour la rentrée scolaire 2022. Deux spécialités fermeront : « carreleur-mosaïste » au lycée Petro-Attiti, à Nouméa, et « accueil dans les transports » au lycée professionnel Saint-Joseph de Cluny, à Nouméa. Par ailleurs, deux nouvelles formations complémentaires d'initiative locale seront créées : « e-commerce et webmarketing » au lycée professionnel Saint-François d'Assise, à Bourail, et « assistant en gestion immobilière » au lycée professionnelle Saint-Pierre Chanel, au Mont-Dore ; ainsi qu'un certificat d'aptitude professionnelle « maintenance des bâtiments de collectivités » qui sera proposé par le lycée professionnel Pétro-Attiti, à Nouméa. À noter également, l'ouverture de classes de première dans la section internationale australienne déjà proposée par les lycées Dick-Ukeïwé et Lapérouse.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'offre de formation des classes d'enseignement supérieur des établissements d'enseignement du second degré publics et privés de la Nouvelle-Calédonie, pour la rentrée scolaire 2022. Un brevet de technicien supérieur « assurance » ouvrira au lycée professionnel Saint-Joseph de Cluny, à Nouméa.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la procédure de reconnaissance de certifications, ainsi que la procédure allégée d'agrément de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie. Cet arrêté définit la composition du dossier de demande, les dispositions de reconduction annuelle, de modification, de suspension, etc.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la pharmacie du Lagon, située à Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie qui porte le budget global 2021 de l'ASS-NC au montant de 48 687 972 488 francs.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé 8 autorisations de travail dont une concerne les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable sur un projet de décret relatif au contrôle de la fabrication et du commerce des précurseurs de drogues dans les outre-mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable avec une observation sur un projet de décret relatif aux modalités de saisine pour avis, pour les demandes de titres de séjour des étrangers portant un projet de création d'activité ou un projet économique innovant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision relatif à appel aux candidatures pour l'exploitation d'un service radio, diffusé par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence, à temps complet, dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaiwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.